



Schéma territorial des services aux familles en Côtes d'Armor

La Banque d'expériences du groupe de travail « Revenus modestes et insertion professionnelle » a été conçue pour permettre la mutualisation des initiatives permettant de favoriser l'accès des familles en insertion professionnelle ou en formation ; aux revenus les plus modestes, aux différents modes d'accueil. Elle vise à faire connaître la diversité des actions infra et extra départementale.

Expérimentation tiers payant PAJE

Début de l'action
1er janvier 2015

Localisation
11 départements

Action menée par
Cnaf, caisse centrale
MSA, Pajemploi, Caf
expérimentatrices

Public(s) visé(s)
Parents en parcours
d'insertion professionnelle

Partenaire(s)
Ram, travailleurs sociaux

CONTEXTE

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes

Elle vise notamment à favoriser le retour des femmes vers l'emploi et à modifier la répartition des responsabilités parentales au sein du couple. Cette expérimentation a pour objectifs :

- Favoriser le recours aux assistants maternels par les familles aux revenus modestes en leur évitant de faire l'avance des frais d'accueil
- Favoriser l'activité des assistants maternels qui n'ont pas suffisamment d'enfants à accueillir

DESCRIPTION

Elle permet aux caf et Msa de verser directement l'aide à la garde d'enfant (Complément libre choix de mode de garde) à l'assistant maternel. Cette aide est normalement versée aux parents employeurs. Cela évite l'avance de frais.

Pour participer, les familles doivent justifier de revenus modestes. Une convention est signée entre la Caf, les parents et l'assistant maternel.

Elle est mise en place dans 11 départements : Ardennes, Creuse, Essonne, Haute-Loire, Hérault, Indre-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, Oise, Pyrénées-Orientales, Seine-Saint-Denis et Seine-Maritime.

Cette expérimentation est prévue pour 18 mois.

MOYENS

Fonds Complément libre choix de Mode de Garde (CMG Paje)

BILAN OU PERSPECTIVES

Par exemple, la Caf de la Seine-Maritime a signé 11 conventions avec des bénéficiaires du RSA. Ces allocataires ont employé pour la première fois un assistant maternel. Quatre assistants maternels ont ainsi retrouvé une activité professionnelle.

Une généralisation est envisagée à l'issue de l'évaluation de cette expérimentation.